

entreprises nos 37 et 42. Je désire qu'on me communique le rapport du commandant à l'égard de l'enlèvement de la pierre qui se trouvait sur les terrains relevant de l'autorité du Collège militaire royal et qui a été transportée chez Stansbury.

L'hon. M. MACKENZIE: Où mon très honorable ami a-t-il puisé ses renseignements? Il en sait plus long que le ministre, car celui-ci n'a pas vu ce rapport, et il n'en a pas non plus entendu parler. Comment le très honorable député sait-il qu'il existe un rapport émanant du commandant du Collège militaire royal?

Le très hon. M. BENNETT: Je dirai au ministre ce que j'en sais. Au cours de l'enquête que j'ai faite à ce sujet, j'ai demandé si oui ou non le Collège militaire était intervenu, et l'on m'a dit que les représentants du Collège en avait fait l'inspection. On ne m'en a pas dit davantage...

L'hon. M. MACKENZIE: L'inspection de quoi?

Le très hon. M. BENNETT: De la pierre qui a été transportée ailleurs, ce qui m'a fait conclure qu'un rapport avait été soumis. J'ai dit dès le début...

L'hon. M. MACKENZIE: Le très honorable député me permettra de lui poser cette question: sait-il, oui ou non, s'il existe un rapport, étant donné que le ministre n'en a pas eu connaissance?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que je m'en remettais à lui au sujet du rapport que je croyais avoir été soumis par le commandant, de même qu'à l'égard de l'enlèvement d'une certaine quantité de pierre qui se trouvait sur les terrains relevant de l'autorité du Collège militaire royal.

L'hon. M. MACKENZIE: Je croyais avoir entendu mon très honorable ami dire qu'il existait un rapport.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que je m'en remettais au ministre. Je croyais qu'il y avait un rapport et j'ai mentionné les raisons qui m'ont fait croire que c'était le cas. Je ne pouvais naturellement pas m'en informer auprès du conseil. Voilà ce qui en est. Ce que je veux signaler au ministre est qu'il existe un état de choses auquel il devrait remédier. Il est inutile de mentionner ce qu'un autre a fait car il a été élu pour faire mieux que ce qui existait. C'est ce qu'il devait faire. Si cet état de choses persiste, son devoir est d'y mettre un terme. La question est bien simple. Cette situation doit-elle continuer ou doit-elle cesser? C'est tout. C'est là-dessus que j'attire l'attention du mi-

nistre. S'il avait fait aussi attention à ce que j'ai dit hier qu'à ce que j'ai mentionné en d'autres occasions, il aurait compris que j'essayais de lui signaler cet état de choses, non parce que je l'en tenais responsable—et je suis encore du même avis...

L'hon. M. ROGERS: Intentionnellement ou non, c'est l'impression qu'il a créée.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne pense pas qu'on puisse employer un langage plus énergique que celui dont je me suis servi pour exonérer le ministre de tout blâme à ce sujet. J'ai bien spécifié que tout ce que je lui demandais de faire était de remédier à la situation en prenant des mesures appropriées pour y mettre fin. Je ne vois pas comment on pourrait interpréter autrement mes paroles à moins d'en fausser le sens de propos délibéré. De plus, l'honorable ministre doit se souvenir de ce que j'ai dit la première fois que j'ai mentionné cette affaire. J'ai bien spécifié que, d'après moi, le ministre n'était pas responsable de cet état de choses. Quelqu'un qui connaît l'histoire comme lui et qui désire faire ce qu'il a fait—quelqu'un qui a prononcé comme il l'a fait un discours dans lequel il promettait de mettre ordre à tout cela,—ne peut pas penser autrement. J'ai signalé l'état de choses dont il parlait.

L'hon. M. ROGERS: Voyons un peu ce que contient le hansard d'hier; voici ma déclaration telle qu'elle figure à la page 3187:

Parfaitement, et son unique but a été en formulant tout d'abord diverses accusations vagues, auxquelles devaient sans doute faire suite d'autres accusations plus précises, de chercher à donner l'impression que, en ma qualité de ministre du Travail, j'avais délibérément laissé violer les conditions des ententes relatives au placement des chômeurs.

Le très hon. M. Bennett: Et il le prouvera dans cette Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: Prouver les accusations, non pas la connivence.

Des VOIX: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Non, non, car j'ai continué sur le même sujet.

L'hon. M. ROGERS: Je lis simplement ce qui est écrit. Si mon très honorable ami prétend qu'il ne voulait pas dire que...

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai rien changé dans le hansard et je n'ai certainement pas dit que le ministre était de connivence. J'ai dit qu'on pouvait prouver le bien-fondé des accusations, et je le répète. Telle était ma déclaration. J'ai cité la lettre de Rollands et je puis citer à ce sujet d'autres cas qui m'ont été signalés par des personnes que je considère comme dignes de foi.